



**Caisse Nationale des Congés payés et du Chômage Intempéries des Secteurs du Bâtiment,
des Travaux Public et de l'Hydraulique**

Agence :

**DECLARATION D'ARRET DE TRAVAIL PAR SUITE
D'INTEMPERIES**

A ADRESSER A LA CAISSE DANS LES 48 HEURES QUI SUIVENT

NUMERO D'AFFILIATION A LA CAISSE :
DATE D'ENVOI DE LA DECLARATION :

L'ENTREPRISE (1)

ADDRESS :

CHANTIER (2) :

DESIGNATION DU TRAVAIL INTEROMPU :

EFFECTIF TOTAL DU CHANTIER:

NOMBRE DE SALARIES MIS AU CHOMAGE:

	MATIN		SOIR	
	DE	A	DE	A
SAMEDI
DIMANCHE
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI

Nous soussignés déclarons que le travail a été rendu dangereux ou impossible conformément aux conditions prévues par l'article 4 de l'ordonnance N°97/01 du 11/01/97 sur le chantier ci-dessus désigné.

le travail n'a pas été repris le.....premier jour ouvrable suivant l'arrêt de travail, à l'heure habituelle de reprise.

En conséquence le travail a été suspendu

le (3) à heures
par le fait de (4) :

Signature et cachet de l'employeur

signature des représentants des travailleurs (6).

CADRE RESERVE AU SERVICE	
OBSERVATION	ARRET DE TRAVAIL N°

- (1) raison sociale ;
- (2) adresse du chantier ; une déclaration séparée par chantier ;
- (3) jour ,mois et heure ;
- (4) indiquer la nature de l'intempérie: pluie, neige, etc.
- (5) jour et mois ;
- (6) si le chantier n'a pas de représentants des travailleurs,
faire signer deux travailleurs présents sur les lieux au moment de l'arrêt.

N.B : la reprise du travail doit être déclarée à la caisse l'ouverture du chantier